



Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

Abidjan, le 24 novembre 2021

**N/Réf. : 0675/DG/DGA/SJC/KP/MO/CCA-21**

**NOTE D'INFORMATION**  
**(Diffusion générale)**

**Objet : Suspension des exportations de graines de coton**

- Vu la loi n°2013-656 du 13 septembre 2013 fixant les règles relatives à la commercialisation du coton et de l'anacarde et à la réglementation des activités des filières coton et anacarde ;
- Vu le décret n°2013-681 du 02 octobre 2013 portant dénomination de l'organe chargé de la régulation, du suivi et du développement des activités des filières coton et anacarde ;
- Vu le décret n°2014-129 du 20 mars 2014 fixant les conditions d'agrément pour l'exportation des produits du coton ;
- Vu le décret n°2016-1153 du 28 décembre 2016 relatif au zonage agro-industriel dans la filière coton ;
- Vu le manuel de procédure d'exportation du coton et de l'anacarde ;
- Vu la note circulaire n°05/DGA/SJC/COTON/OM/CCA-21 du 27 septembre 2021 portant dispositions régissant l'exportation des produits du coton au titre de la campagne 2021-2022 ;
- Vu le Procès-verbal de réunion en date du 11 novembre 2021 entre les égreneurs, triturateurs et filateurs, sous l'égide de l'Intercoton, portant sur l'approvisionnement des deuxièmes et troisièmes transformateurs en matières premières au titre de la campagne 2021-2022,

La Direction Générale du Conseil du Coton et de l'Anacarde informe les Services intervenant au niveau du contrôle et du suivi de la commercialisation des produits du coton que, dans le but de garantir l'approvisionnement prioritaire des unités locales de trituration en matières premières et d'accélérer la relance durable de ce secteur, les acteurs ont convenu de mettre fin aux exportations de la graine de coton.

PK



En attendant la confirmation de cette mesure et la prise d'un acte réglementaire à cet effet, vu l'urgence, aucune exportation de graines de coton ne sera autorisée jusqu'à nouvel ordre.

J'attache du prix au strict respect de la présente note.

**P/Le Directeur Général**  
**P./Le Directeur Général Adjoint**



**BERTE Mamadou**

**Ampliations :**

- MEMINADER/Cab.
- MCI/Cab
- PCA Conseil du Coton et de l'Anacarde
- DG Douanes
- INTERCOTON
- APROCOT-CI
- FPC-CI
- APMUT-CI
- COTRAF
- AITTPA
- ACE-CI

